



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E194519

VALABLE JUSQU'AU 29/04/2027

ÉDITÉ LE

27/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS

Siret : 851 550 103 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 223396000150

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T15151-2

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T15151-2

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ISOLIDAIRE

100 AVENUE DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN

Téléphone : 07 49 26 14 99

Portable :

Site Internet :

E-mail : isolidaire770@gmail.com

Responsabilité légale :
VALENSI JIMMY DOVE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	30/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/04/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/03/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/03/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	30/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	30/04/2024
o Poêle ou insert bois	30/04/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	30/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/04/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/03/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	30/04/2024
o Isolation des combles perdus	24/03/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.